

Tremblay-en-France, le 14 février 2024

Aéroports de Paris SA

LE GROUPE ADP ENREGISTRE UN RESULTAT ANNUEL EN FORTE CROISSANCE LES OBJECTIFS FIXÉS POUR 2023¹ SONT ATTEINTS

Résultats annuels :

- ◆ **Chiffre d'affaires** : 5 495 M€, en croissance de + 17,2 % sous l'effet de la progression du trafic, tant à Paris qu'à l'international, et de la forte dynamique des activités commerciales, avec un chiffre d'affaires par passager Extime Paris² atteignant un niveau record de 30,6 € (+ 3,2 € vs. 2022 et + 7,1 € vs. 2019) ;
- ◆ **EBITDA** : 1 956 M€, en hausse de + 14,8 % ; marge d'EBITDA à 35,6 % du chiffre d'affaires en ligne avec l'objectif de marge d'EBITDA 2023 compris entre 32 et 37 % ;
- ◆ **Résultat opérationnel courant** : 1 239 M€, en hausse de + 32,4 % ;
- ◆ **Résultat net part du Groupe (RNPG)** : 631 M€, en hausse de + 22,2 % ;
- ◆ **Dette financière nette** : 7 934 M€, soit un ratio d'endettement de 4,1x l'EBITDA, en amélioration de 0,3x l'EBITDA par rapport à 2022 ;
- ◆ **Dividende** : proposition d'un dividende, au titre de 2023, de 60 % du RNPG soit 3,82 € par action³, supérieur au plancher cible de 3,00 € par action, et au dividende de 3,13 € versé au titre de 2022.

Actualisation des hypothèses, prévisions et objectifs financiers 2024-2025 :

Approchant de son niveau de trafic 2019 à Paris et le dépassant à l'international, tout en ayant déjà surpassé le niveau d'EBITDA consolidé de 2019, le groupe s'attend à progressivement retrouver des taux de croissance proches de ceux connus avant la crise Covid-19. En outre l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe applicable aux grandes infrastructures de transport en France a des impacts sur la trajectoire financière du groupe. Pour ces raisons, Groupe ADP actualise ses hypothèses, prévisions et objectifs 2024 – 2025 et renoue avec une sélection d'indicateurs permettant une lecture directe de l'évolution de sa performance, sans référence à 2019 :

- ◆ **Hypothèses de trafic passagers** :
 - Paris Aéroport : croissance annuelle⁴ de + 3,5 % à + 5,0 % en 2024 et de + 2,5 % à + 4,0 % en 2025 ;
 - Groupe ADP : croissance annuelle⁴ supérieure à + 8,0 % en 2024 ;
- ◆ **CA / Pax Extime Paris** désormais attendu, en 2025, en croissance de + 3,0 à + 5,0 % par rapport à 2023 ;
- ◆ **EBITDA** : croissance annuelle⁴ supérieure à + 4,0 % en 2024 et supérieure à + 7,0 % en 2025.
- ◆ **Dette Nette / EBITDA** : ratio d'endettement désormais attendu dans une fourchette cible de 3,5x à 4,0x l'EBITDA en 2025, incluant d'éventuels projets de croissance externe ciblés à l'international.

Autres éléments de la politique d'allocation du capital inchangés :

- ◆ **Dépenses annuelles moyennes d'investissement (capex)** calculées sur la période 2023-2025 : c.900 M€ pour ADP SA et c. 1,3Md€ à l'échelle du groupe ;
- ◆ **Politique de dividende** : taux de distribution de 60 % du RNPG, avec un plancher de 3,00€ par action en 2024 et 2025 ;

Sauf indication contraire, les variations sont exprimées par comparaison avec les résultats 2022.

Les chiffres clés sont présentés sous la forme d'un tableau en page 2 du présent communiqué.

Les hypothèses, prévisions et objectifs pour 2024 – 2025 sont synthétisées en page 24 du présent communiqué.

Les définitions des indicateurs opérationnels et financiers figurent en annexe 3.

¹ L'atteinte des hypothèses, objectifs et prévisions relatifs à 2023 est présentée en page 23 du présent communiqué.

² Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

³ Tel que proposé par le conseil d'administration du 14 février 2024, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes 2023, prévue le 21 mai 2024 et qui sera convoquée ultérieurement par le conseil d'administration.

⁴ Croissance comparée à l'année qui précède.

Les résultats annuels 2023 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 février 2024 après avoir été examinés par le comité d'audit le 8 février 2024. Les procédures d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après : (i) la revue des événements postérieurs à la clôture, (ii) la finalisation des vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, (iii) la finalisation des travaux sur la présentation requise dans le rapport financier annuel des comptes au format ESEF.

Données clés

INDICATEURS OPÉRATIONNELS

	2023	en % de 2019 ⁵	Var. 2023/2022 ⁵	
Trafic du Groupe ADP ⁶	336,4 MPax	98,7 %	+ 59,8 Mpax	+ 20,2 %
Trafic de Paris Aéroport	99,7 Mpax	92,3 %	+ 13,1 Mpax	+ 15,1 %

	2023	2022	Var. 23/22	2019	Var. 23/19
CA / Pax Extime Paris ²	30,6 €	27,4 €	+ 3,2 €	23,5 €	+ 7,1 €

RÉSULTATS FINANCIERS

	2023	2022	Var. 2023/2022	
Chiffre d'affaires	5 495 M€	4 688 M€	+ 807 M€	+ 17,2 %
EBITDA	1 956 M€	1 704 M€	+ 252 M€	+ 14,8 %
en % du CA	35,6 %	36,4 %	- 0,8 pt	-
Résultat opérationnel courant	1 239 M€	936 M€	+ 303 M€	+ 32,4 %
Résultat financier	(227 M€)	(224 M€)	- 3 M€	+ 1,3 %
Résultat net part du Groupe	631 M€	516 M€	+ 114 M€	+ 22,2 %

	Au 31 déc. 2023	Au 31 déc. 2022	Var. 2023/2022	
Dette financière nette	7 934 M€	7 440 M€	+ 494 M€	+ 6,6 %
Dette financière nette / EBITDA ⁷	4,1 x	4,4 x	- 0,3 x	-

Augustin de Romanet, Président-directeur général, a déclaré :

« Le Groupe ADP a réalisé une très bonne année 2023 avec plus de 336 millions de passagers accueillis dans l'ensemble de notre réseau d'aéroports, dont près de 100 millions à Paris Aéroport. À Paris, le succès de la nouvelle marque d'hospitalité Extime se traduit par une performance commerciale remarquable : le chiffre d'affaires par passager Extime Paris atteint un niveau record de 30,6 euros, soit une augmentation de + 11,6 % par rapport à 2022. Au total, ces bonnes dynamiques de croissance et de performance opérationnelle se traduisent par un EBITDA consolidé de 1 956 millions d'euros, soit une marge d'EBITDA de 35,6 % du chiffre d'affaires, en ligne avec l'objectif 2023. Le résultat net part du groupe atteint 631 millions d'euros, permettant de proposer à l'assemblée générale un dividende de 3,82 euros par action, conformément à la politique de distribution d'un dividende de 60 % de ce résultat.

L'année 2024 sera une année historique pour tous les collaborateurs du Groupe ADP : nous fêterons les 50 ans de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle en mars, nous inaugurerons l'arrivée de la ligne 14 à l'aéroport Paris-Orly en juin et nous ouvrirons grand la porte des Jeux Olympiques et Paralympiques cet été. Nos aéroports seront la première et la dernière image du pays : nous serons à la hauteur de notre responsabilité. Nous engageons dès cette année la transformation des aéroports parisiens, en ligne avec le nouveau modèle aéroportuaire formulé dans notre feuille de route stratégique 2025 Pioneers. Le projet pour Paris-Orly, modèle d'un aéroport décarboné et responsable, ancré dans son territoire, sera présenté lors d'une concertation publique volontaire qui démarrera le 26 février prochain. »

⁵ Les variations par rapport à 2022 et le taux de reprise par rapport à 2019 ci-dessous sont calculés à périmètre constant, c'est à dire en comparant les données de trafic 2023 aux données de trafic historiques du périmètre actuel (voir annexe n°3 du présent communiqué), à l'exception de l'aéroport de Goa, ouvert le 5 janvier 2023.

⁶ Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

⁷ Dette Financière nette rapportée à l'EBITDA sur 12 mois glissants.

Feuille de route stratégique 2025 Pioneers

Dans sa 2^{ème} année d'exécution, l'avancement de la feuille de route "2025 Pioneers" se matérialise par la poursuite d'actions concrètes qui contribuent à la tenue des objectifs à horizon 2025. Voir le tableau de suivi des 20 objectifs en pages 20 à 22 du présent communiqué.

Avancement du projet de fusion entre GIL & GAL

La préparation de l'opération de fusion entre GIL & GAL visant à former une holding aéroportuaire cotée sur les marchés financiers indiens (voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#)) se poursuit comme prévu.

La fusion projetée permettra de simplifier et clarifier la structure capitalistique des actifs aéroportuaires, de révéler pleinement la valeur de GAL et de faire de la société fusionnée une plateforme de développement plus agile pour saisir de nouvelles opportunités en Inde et en Asie du Sud-Est.

La réalisation de l'opération devrait intervenir au 1^{er} semestre 2024. Il est rappelé que la fusion conduira, au moment de sa réalisation, à l'enregistrement d'une charge non-cash, traduisant d'une part un changement d'intérêt économique du Groupe ADP (intégrant le règlement des clauses de *ratchets* et une prime de liquidité) et d'autre part l'intégration des actifs, hors GAL, de New GIL, dont la valeur nette sera négative à la date de la fusion.

Cette charge était estimée à environ 100 millions d'euros lors de la conclusion de l'accord, en mars 2023. Son montant définitif sera déterminé à la date de fusion effective et est donc susceptible d'évoluer à la hausse, notamment au regard de la valorisation boursière de GIL.

Mise en place de la société Extime Food & Beverage Paris

La société Select Service Partner, sélectionnée à l'issue d'une consultation menée en 2021, est entrée le 25 octobre 2023 au capital social d'Extime Food & Beverage Paris à hauteur de 50 %. Cette opération avait été autorisée par l'autorité de la concurrence en août 2023⁸.

Les comptes d'Extime Food & Beverage Paris, consolidés par intégration globale jusqu'à cette prise de participation par Select Service Partner, sont depuis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes consolidés de l'année 2023 retraités tels que si les comptes Extime Food & Beverage Paris avaient été comptabilisés par mise en équivalence sur l'ensemble de l'année figurent en annexe n°5 du présent communiqué.

Homologation des tarifs des redevances à Paris Aéroport

Par sa décision n°2024-001 du 18 janvier 2024, publiée le 12 février 2024, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Cette homologation se traduit, pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, par une hausse des redevances de + 4,5 % en moyenne, et de + 5,4 % en moyenne pour l'aéroport de Paris-Le Bourget (voir en annexe 4 du présent document et sur le site [internet de la société](#)).

La proposition d'Aéroports de Paris intégrait des premières évolutions en lien avec la comptabilité analytique, pour lesquelles l'ART a invité Aéroports de Paris à compléter ses analyses d'ici la fin de la période transitoire, au 31 décembre 2025. Par ailleurs, l'ART a confirmé que la quote-part retenue dans la proposition tarifaire d'Aéroports de Paris de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance, créée par la loi de finances initiale pour 2024, pouvait bien être couverte par les redevances aéroportuaires. Enfin, l'ART a précisé avoir estimé le coût moyen pondéré du capital (CMPC) à 4,5 % pour le périmètre régulé dans le cadre de sa décision d'homologation tarifaire.

Performance du périmètre régulé en 2023⁹

Au 31 décembre 2023, le ROCE régulé s'est établi à 5,60 %, contre 4,72 %¹⁰ au 31 décembre 2022. Il correspond au rapport entre le résultat opérationnel du périmètre régulé¹¹ après impôt normatif sur les sociétés et la base d'actifs régulés et il est utilisé pour apprécier la performance du périmètre régulé aux termes de l'article L. 6325-1 du Code des transports.

Le résultat opérationnel du périmètre régulé pour l'année 2023 était de 436 millions d'euros, avant impôts sur les sociétés contre 369 millions d'euros en 2022.

⁸ Voir le [communiqué du 11 septembre 2023](#).

⁹ Données en cours de revue – elles seront attestées par les commissaires aux comptes au second trimestre 2024).

¹⁰ Les données pour le périmètre régulé ont été attestées par les commissaires aux comptes le 31 mai 2023. Précédemment à cette revue, le ROCE régulé de l'année 2022, tel que publié en section 1.1.3.1.1 du Document d'Enregistrement Universel 2022, était estimé à 4,67 %.

¹¹ Périmètre régulé tel que défini par l'article premier de l'arrêté du 16 septembre 2005 relatif aux redevances pour services rendus sur les aérodromes.

La somme de la base d'actifs régulés, correspondant à la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels relatifs au périmètre régulé, et du besoin en fonds de roulement s'élevait à 5 781 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 5 800 millions d'euros au 31 décembre 2022

L'agence de notation extra-financière ESG Score attribue la note AA+ au groupe ADP

Engagé dans une démarche de notation sollicitée auprès de l'agence de notation ESG Score, le Groupe ADP s'est vu attribuer la note AA+ [89/100] en décembre 2023. L'agence, dont la méthode d'évaluation est élaborée à partir des référentiels des normes internationales et d'une base DATA de bonnes pratiques ESG, relève la qualité du plan RSE engagé par le groupe. Lancé en 2022, le plan "2025 Pioneers for Trust" du Groupe ADP porte en effet sur l'ensemble de ses responsabilités extra financières et inscrit ses actions dans un calendrier ambitieux.

Trafic du mois de janvier 2024

Au mois de janvier 2024, le trafic groupe¹² s'établit en hausse de + 10,4 %, à 25,5 millions de passagers, soit 101,8 % du trafic de 2019.

À Paris Aéroport, le trafic est en hausse de + 0,7 %, à 7,0 millions de passagers, soit 89,9 % du trafic de 2019. L'expérimentation programmée du système de gestion du trafic aérien 4-Flight par le centre en-route de la navigation aérienne Nord a en effet conduit à des réductions des programmes des vols à partir du 9 janvier 2024. La perte de trafic est estimée à environ 650 000 passagers en janvier 2024. La phase d'expérimentation s'achèvera le 14 février 2024.

L'hypothèse de trafic à Paris Aéroport pour l'année 2024, détaillée ci-après, tient compte de cette phase d'expérimentation.

¹² En 2024, les taux de reprise par rapport à 2019 sont calculés à périmètre constant, c'est-à-dire hors trafic de l'aéroport de Goa en 2024, ouvert le 5 janvier 2023.

Approchant de son niveau de trafic 2019 à Paris et le dépassant à l'international, tout en ayant déjà surpassé le niveau d'EBITDA consolidé de 2019, le groupe s'attend à progressivement enregistrer des taux de croissance proches de ceux connus avant la crise Covid-19. En outre, l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe applicable aux grandes infrastructures transport en France a des impacts sur la trajectoire financière du Groupe. Pour ces raisons, Groupe ADP actualise ses hypothèses, objectifs et prévisions 2024 - 2025 et renoue avec une sélection d'indicateurs permettant une lecture directe de l'évolution de sa performance sans référence à 2019. Les hypothèses, prévisions et objectifs 2024 - 2025 actualisés sont synthétisés en page 24 du présent communiqué et présentés ci-après. Les hypothèses, prévisions et objectifs précédents sont rappelés en annexe 6 du présent communiqué.

Trafic passagers

A Paris

En 2024, le trafic passagers à Paris est attendu en hausse de + 3,5 % à + 5,0 % par rapport à 2023. En 2025, il est attendu en hausse de + 2,5 % à + 4,0 % par rapport à 2024.

A plus long terme, tenant compte des objectifs de décarbonation, le groupe anticipe une normalisation progressive du trafic passagers à Paris pour tendre vers un taux de croissance annuel moyen de 1 à 1,5 % par an sur la période 2024-2050, légèrement inférieur à celui enregistré avant crise Covid-19, mais avec un mix trafic plus contributeur.

En effet, cette croissance attendue en volume du trafic devrait s'accompagner d'une déformation progressive du mix trafic au profit du faisceau international, davantage créateur de valeur pour le groupe. L'usage plus raisonné de l'avion et le recours croissant à d'autres modes de transports sur des trajets de courte ou moyenne distance devraient en effet contribuer à faire décroître naturellement la part des vols court et moyen-courrier au profit de celle du faisceau international (hors Europe), plus contributeur, dans le trafic total à Paris Aéroport.

A l'échelle du groupe

En 2024, le trafic passagers du groupe devrait être en hausse de plus de + 8,0 % par rapport à 2023.

Au-delà, la croissance annuelle moyenne du trafic à l'échelle du groupe devrait continuer à être supérieure à celle enregistrée à Paris, les actifs internationaux étant situés dans des régions du monde où la croissance du trafic est plus dynamique, en particulier pour TAV Airports, dont les objectifs financiers s'appuient sur l'hypothèse d'un taux de croissance de trafic annuel moyen de + 10 % à + 14 % sur la période 2022 – 2025, et pour GMR Airports.

Commerces à Paris Aéroport

Le CA/Pax Extime Paris est désormais attendu, en 2025, en croissance de + 3 à + 5 % par rapport à 2023 (contre une cible fixée précédemment à 29,5€ en 2025).

Le déploiement de la stratégie et de l'écosystème Extime à Paris devrait continuer de porter ses fruits et contribuer à la croissance rentable des activités commerciales. Certains effets adverses temporaires sont susceptibles d'affecter cette performance :

- ◆ la réouverture séquentielle du Terminal 2-AC à Paris-Charles de Gaulle, en 2024, dont l'offre commerciale est moins développée que celles du Terminal 1 ou du Terminal 2-E, qui concentrent la majorité du trafic international à date ;
- ◆ la poursuite des travaux de rénovation du Terminal 2-E, hall K, à Paris-Charles de Gaulle, en 2024 et 2025. Ces travaux, sans conduire à une fermeture du terminal, se matérialisent par des fermetures temporaires ou relocalisations de certaines boutiques.

Ils devraient néanmoins être plus que compensés par la très bonne performance sous-jacente des activités de commerces, tirées par le modèle Extime, la montée en puissance de son nouvel écosystème digital, et l'ouverture des salons de réception *Extime Exclusive*, prévue au deuxième trimestre 2024.

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le Groupe ADP se prépare aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris se déroulant entre juillet et septembre 2024. Une réponse exceptionnelle a été apportée aux défis opérationnels et humains de ces événements et toute la communauté aéroportuaire est mobilisée avec le Groupe ADP. Les moyens importants mis en œuvre par le Groupe ADP pour accueillir les JOP visent à :

- ◆ être à la hauteur des meilleures exigences d'accueil des passagers dans les aéroports parisiens ;
- ◆ être au rendez-vous de l'accueil des délégations, et de leurs demandes spécifiques, comme des passagers. La cohabitation peut, en particulier sur certains pics, mettre en tension les opérations (groupes, bagages hors format, transport terrestre par bus etc.) ;

- ◆ déployer des solutions innovantes pour accroître la qualité de service et les capacités de traitement du trafic : check-in déporté au village Olympique, mise en place progressive de nouveaux équipements de sécurité pour les bagages cabines, etc.
- ◆ renforcer l'accessibilité des aéroports parisiens, pour adapter durablement nos process et le dispositif d'accueil des passagers en situation de handicap.

Les actions mises en œuvre en 2023 et 2024 donnent lieu à des charges courantes supplémentaires estimées entre 40 et 50 millions d'euros¹³, dont près de 8 millions d'euros ont déjà été engagées en 2023 et 25 millions d'euros ont été provisionnées dès 2023. Le Groupe s'attend à un effet neutre des JOP sur le volume de trafic passagers total de Paris Aéroport en 2024. En effet, la hausse liée aux événements sportifs pourrait être compensée par une légère inflexion du trafic touristique, certains visiteurs étrangers pouvant choisir de reporter leur visite de la capitale.

Nouvelle taxe applicable aux grandes infrastructures de transport en France

La promulgation, le 29 décembre 2023, de la loi de finances initiale pour 2024, conduit à l'application d'une nouvelle taxe concernant certaines sociétés françaises du secteur des infrastructures de transport, dont Aéroports de Paris SA (ADP SA), à compter de 2024 (voir [communiqué de presse du 27 septembre 2023](#)). Cette taxe de 4,6 % s'applique au chiffre d'affaires inscrit dans les comptes sociaux d'Aéroports de Paris SA, à l'exclusion notamment des revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire et après déduction d'une franchise de chiffre d'affaires de 120 millions d'euros. Son impact net, après prise en compte de la hausse des tarifs des redevances telle qu'homologuée par l'Autorité de Régulation des Transports, est estimé à environ 90 millions d'euros en 2024 aux bornes de l'EBITDA et du résultat net part du groupe.

Prévisions et objectifs financiers actualisés

Le groupe anticipe une croissance du chiffre d'affaires tirée par les effets positifs décrits ci-dessus : d'une part, la reprise du trafic à Paris et à l'international et, d'autre part, la croissance des activités commerciales. Les activités immobilières, résilientes par nature, contribueront également à cette croissance.

Groupe ADP entend maintenir sa discipline stricte en matière de gestion des coûts. Néanmoins, différents facteurs viendront, exercer une pression accrue sur la base de coûts à partir de 2024, notamment :

- ◆ la réouverture du Terminal 2A-C, l'ouverture du nouveau Terminal "Extime Exclusive", la mise en service d'un nouveau trieur bagages au Terminal 1 et plus globalement, la poursuite de l'objectif d'excellence de l'hospitalité et de la qualité de service qui entraînent une hausse mécanique des charges d'entretien et de maintenance d'ADP SA ;
- ◆ l'effet des recrutements réalisés en 2023 et prévus en 2024, dans le but de disposer de compétences renouvelées et diversifiées, en lien avec les priorités stratégiques du groupe ;
- ◆ l'effet de l'inflation sur certains contrats de services externes arrivés à échéance, notamment pour la fourniture d'électricité à Paris ;
- ◆ l'environnement inflationniste particulièrement soutenu en Turquie, et dont les effets sur les charges de TAV Airports ne devraient être que partiellement compensés par la dépréciation de la Livre Turque.

Dans ce contexte, et en tenant compte de l'impact de la nouvelle taxe applicable aux grandes infrastructures de transport en France introduite dans la loi de finances pour 2024 et à laquelle Aéroports de Paris est assujettie, **Groupe ADP anticipe une croissance annuelle¹⁴ de l'EBITDA de plus de + 4,0 % en 2024 et de plus de + 7,0 % en 2025.**

Tout en continuant de tenir compte d'éventuels projets de croissance externe ciblés à l'international, la fourchette cible de ratio de dette nette rapportée à l'EBITDA est désormais de 3,5x à 4,0x l'EBITDA en 2025.

Les autres éléments de la politique d'allocation du capital sont inchangés :

- ◆ s'attachant à optimiser sa politique d'investissements, le groupe confirme sa prévision de dépenses d'investissement (capex) s'élevant à environ 900 millions d'euros par an en moyenne pour ADP SA et à environ 1,3 milliard d'euros par an en moyenne à l'échelle du groupe ;
- ◆ la politique de dividendes, fondée sur un taux de distribution de 60 % du RNPG, avec un plancher de 3,00€ par action pour 2024 et 2025 est confirmée.

Démarrage d'une phase de concertation volontaire du public relative au projet "Paris-Orly 2035"

Dès la fin du mois de février 2024, Aéroports de Paris entend soumettre à une concertation volontaire du public le projet d'aménagement « Paris-Orly 2035 » concernant la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly.

En ligne avec les objectifs de transformation des aéroports du groupe vers un nouveau modèle aéroportuaire visés dans la feuille de route stratégique 2025 Pioneers (voir communiqué de presse du 16 février 2022), le projet « Paris-Orly 2035 » vise à répondre à la demande de transport aérien tout en assurant durablement la transformation industrielle de la plateforme aéroportuaire. Le projet s'appuie sur des scénarios de référence prévoyant, pour Paris-Orly, une hausse modérée du trafic,

¹³ Hors dépenses liées à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire prises en charges par les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaires.

¹⁴ Croissance comparée à l'année qui précède.

c'est-à-dire un taux de croissance annuel moyen du trafic passagers inférieur à 1 % par an sur la période 2023-2035 et un nombre de mouvements d'avions identique en 2035 à celui de 2018. Cherchant ainsi à créer les conditions d'un développement soutenable et innovant, le projet d'aménagement « Paris-Orly 2035 » a été bâti autour de quatre axes :

- ◆ la décarbonation et la décongestion des accès à la plateforme aéroportuaire avec une priorité donnée aux transports collectifs et aux mobilités douces ;
- ◆ le développement de la production d'énergies bas carbone par la constitution d'un « hub énergie » tourné vers le territoire ainsi que la volonté de maintenir et d'enrichir la biodiversité de la plateforme de Paris-Orly ;
- ◆ l'amélioration de la qualité de service offerte aux passagers et aux compagnies par un meilleur dimensionnement de la zone d'embarquement et un dispositif plus efficace côté piste, sans création de postes avion supplémentaires ;
- ◆ le déploiement d'une offre immobilière complémentaire aux orientations des territoires du sud francilien.

Ce projet d'aménagement se veut ambitieux pour évoluer vers un aéroport plus durable, capable d'offrir des solutions de transport avec un faible impact environnemental pour chaque destination et portant une promesse d'hospitalité plus inclusive pour le transport des passagers comme celui des voyageurs du quotidien.

Le projet « Paris-Orly 2035 » comporte une vision prospective à long terme (horizon 2035) dépassant le cadre de la feuille de route 2025 *Pioneers*. Il sera, dans le cadre de la concertation volontaire, présenté à des fins indicatives et susceptible d'évoluer. Les éléments portant notamment sur les montants d'investissements liés au projet constituent des hypothèses de travail à date et non des engagements du Groupe ADP.

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2023	2022	Var. 2023/2022	
Chiffre d'affaires	5 495	4 688	+ 807 M€	+ 17,2 %
Activités aéronautiques	1 910	1 675	+ 235 M€	+ 14,0 %
Commerces et services	1 766	1 442	+ 324 M€	+ 22,5 %
<i>dont Extime Duty Free Paris</i>	756	631	+ 125 M€	+ 19,8 %
<i>dont Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)</i>	118	95	+ 22 M€	+ 23,3 %
Immobilier	314	296	+ 18 M€	+ 5,7 %
International et développements aéroportuaires	1 630	1 361	+ 269 M€	+ 19,8 %
<i>dont TAV Airports</i>	1 305	1 048	+ 258 M€	+ 24,6 %
<i>dont AIG</i>	277	263	+ 14 M€	+ 5,3 %
Autres activités	180	166	+ 14 M€	+ 8,5 %
Eliminations inter-segments	(305)	(252)	- 53 M€	+ 20,7 %

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 5 495 millions d'euros en 2023, en hausse de + 17,2 % (+ 807 millions d'euros) par rapport à 2022, du fait principalement de l'effet de la reprise du trafic sur :

- ◆ le chiffre d'affaires des Activités aéronautiques à Paris, en hausse de + 14,0 % (+ 235 millions d'euros), à 1 910 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires des Commerces & services à Paris, en hausse de + 22,5 % (+ 324 millions d'euros), à 1 766 millions d'euros ;
- ◆ le chiffre d'affaires du segment International & développements aéroportuaires, notamment chez TAV Airports, en hausse de + 19,8 % (+ 269 millions d'euros), à 1 630 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à 305 millions d'euros en hausse de + 20,7 % (+ 53 millions d'euros) en 2023.

EBITDA

(en millions d'euros)	2023	2022	Var. 2023/2022	
Chiffre d'affaires	5 495	4 688	+ 807 M€	+ 17,2 %
Charges courantes	(3 597)	(3 071)	- 526 M€	+ 17,1 %
Achats consommés	(837)	(755)	- 82 M€	+ 10,8 %
Services externes	(1 310)	(1 106)	- 203 M€	+ 18,4 %
Charges de personnel	(1 055)	(862)	- 193 M€	+ 22,4 %
Impôts et taxes	(265)	(233)	- 32 M€	+ 13,7 %
Autres charges d'exploitation	(130)	(114)	- 16 M€	+ 14,2 %
Autres charges et produits	58	87	- 29 M€	- 33,5 %
EBITDA	1 956	1 704	+ 252 M€	+ 14,8 %
EBITDA / Chiffre d'affaires	35,6 %	36,4 %	- 0,8 pt	

Le montant des **charges courantes** du groupe s'établit à 3 597 millions d'euros en 2023, en hausse de + 17,1 % (+ 526 millions d'euros), en ligne avec la croissance du chiffre d'affaires. Les charges courantes du groupe se répartissent ainsi :

- ◆ Les **achats consommés** s'établissent à 837 millions d'euros, en hausse de + 10,8 % (+ 82 millions d'euros), du fait de :
 - la hausse de + 34 millions d'euros (+ 12,0 %) pour TAV Airports, notamment à Almaty ;
 - la hausse de + 44 millions d'euros (+ 15,3 %) pour Extime Duty Free Paris et Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP), liée à la hausse des achats des marchandises vendues, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires de ces filiales.
- ◆ Les **charges liées aux services externes** s'établissent à 1 310 millions d'euros, en hausse de + 18,4 % (+ 203 millions d'euros), en raison notamment de :
 - la hausse des charges de prestations de services de + 18,7 % (+ 98 millions d'euros), notamment relatives à la sûreté et aux PHMR (accueil et assistance des personnes handicapées ou à mobilité réduite) en lien avec la hausse du trafic à Paris, et du fait de la réouverture d'infrastructures à Paris par rapport à 2022 ;
 - la hausse des charges d'entretien et réparation de + 22,5 % (+ 41 millions d'euros) du fait notamment de la réouverture d'infrastructures à Paris par rapport à l'année 2022 et d'efforts accrus afin de faire face aux défis opérationnels de la reprise massive du trafic en 2023 et en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.
- ◆ Les **charges de personnel** s'établissent à 1 055 millions d'euros, en hausse, de + 22,4 % (+ 193 millions d'euros). Cette hausse s'explique notamment par :
 - + 92 millions d'euros pour TAV Airports, liée à des hausses des salaires en Turquie sous l'effet de l'inflation, et dans une moindre mesure de la hausse des effectifs ;
 - + 85 millions d'euros pour Aéroports de Paris SA, du fait de :
 - l'impact des recrutements effectués en 2023 (293 ETP¹⁵ net supplémentaires), et en 2022 (effet année pleine) ;
 - l'effet de base défavorable lié à la reprise d'une provision de 20 millions d'euros sur engagements sociaux, comptabilisée en 2022 (liée à la dénonciation du régime de retraite à prestations définies, dit "article 39") ;
 - l'effet lié aux mesures de hausse des salaires mises en place en juillet 2022 et janvier 2023 sur les charges de personnel d'Aéroports de Paris ;
 - l'impact comptable d'Abelia, l'opération d'actionariat salarié, pour un montant de 12 millions d'euros. L'impact financier de cette opération, comptabilisé sur la période 2023-2025, est estimé à environ 28 millions d'euros au total sur les charges de personnel d'Aéroports de Paris.
- ◆ Le montant des **impôts et taxes** s'établit à 265 millions d'euros, en hausse de + 13,7 % (+ 32 millions d'euros), en raison de :
 - la hausse des taxes foncières à Paris de + 32,0 % (+ 22 millions d'euros), principalement du fait de l'effet de base défavorable des dégrèvements de taxe foncière en 2022, liés aux infrastructures fermées à Paris en 2020 ;
 - la hausse des taxes sur prestations de sûreté de + 13,0 % (+ 8 millions d'euros), en lien avec la hausse du trafic.
- ◆ Les **autres charges d'exploitation** s'élèvent à 130 millions d'euros, en hausse de + 14,2 % (+ 16 millions d'euros), du fait principalement de l'effet de base favorable lié à la comptabilisation, en 2022, de pertes sur créances irrécouvrables.

Les **autres charges et produits** représentent un produit net de 58 millions d'euros, en baisse de - 33,5 % (- 29 millions d'euros). Le produit ponctuel, de 35 millions d'euros, lié à la vente de capacités électriques excédentaires d'Aéroports de Paris, est plus que compensé par :

- l'effet de base défavorable lié à la comptabilisation, en 2022, d'une reprise sur provision à l'international ;
- l'effet de base défavorable lié à la comptabilisation en 2022, d'une reprise sur dépréciation relative aux créances constatées irrécouvrables précitées ;

¹⁵ Equivalent temps plein.

- la comptabilisation d'une provision, pour 25 millions d'euros, relative à des charges courantes liées aux mesures d'accueil des JOP dans les aéroports parisiens.

En 2023, l'**EBITDA consolidé** du groupe s'élève à 1 956 millions d'euros, en hausse de + 14,8 % (+ 252 millions d'euros). La marge s'établit à 35,6 % du chiffre d'affaires en 2023, en baisse de - 0,8 point.

En excluant l'impact des éléments ponctuels (éléments "one-offs"), l'EBITDA hors one-offs du groupe s'élève à 1 958 millions d'euros en 2023 contre 1 655 millions d'euros en 2022, soit une hausse de + 18,3 % (+ 303 millions d'euros). La marge hors one-offs s'élève à 35,6 % du chiffre d'affaires en 2023, en hausse de 0,3 point par comparaison à la marge d'EBITDA hors one-offs de 2022. La liste des éléments "one-offs" relatifs à 2022 et 2023, ainsi que le calcul de l'EBITDA hors one-offs pour ces deux années sont détaillés dans l'annexe 2 figurant du présent communiqué.

Résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)	2023	2022	Var. 2023/2022	
EBITDA	1 956	1 704	+ 252 M€	+ 14,8 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels	(792)	(782)	- 10 M€	+ 1,3 %
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	75	14	+ 61 M€	-
Résultat opérationnel courant	1 239	936	+ 303 M€	+ 32,4 %
Autres charges et produits opérationnels	4	52	- 48 M€	- 93,1 %
Résultat opérationnel	1 243	988	+ 254 M€	+ 25,7 %
Résultat financier	(227)	(224)	- 3 M€	+ 1,3 %
Résultat avant impôt	1 016	764	+ 252 M€	+ 32,8 %
Impôts sur les résultats	(232)	(172)	- 60 M€	+ 34,5 %
Résultat net des activités poursuivies	784	592	+ 192 M€	+ 32,4 %
Résultat net des activités non poursuivies	0	(1)	+ 1 M€	-
Résultat net	784	591	+ 192 M€	+ 32,5 %
Résultat net part des intérêts minoritaires	(153)	(75)	- 78 M€	+ 103,9 %
Résultat net part du Groupe	631	516	+ 114 M€	+ 22,2 %

Les **dotations aux amortissements et dépréciations** s'établissent à 792 millions d'euros, en hausse de + 1,3 % (+ 10 millions d'euros). La reprise d'une dépréciation, relative à AIG, pour + 60 millions d'euros, étant compensée par :

- ♦ la hausse des dotations aux amortissements et dépréciations de TAV Airports de + 42,7 % (+ 54 millions d'euros), liée notamment à l'amortissement des droits d'opérer de plusieurs aéroports de TAV Airports, ceux-ci étant calculés en fonction du niveau de trafic¹⁶ et d'une dépréciation relative à TAV Tunisie pour 10 millions d'euros ;
- ♦ de l'effet de base défavorable lié à la comptabilisation, en 2022, d'une reprise sur dépréciation à l'international pour 10 millions d'euros.

Le **résultat des entreprises mises en équivalence** s'établit à 75 millions d'euros, en hausse de + 61 millions d'euros. La baisse du résultat attribuable à GMR Airports pour - 18 millions d'euros, est compensée par l'amélioration du résultat de TAV Antalya, et par les éléments ponctuels suivants :

- ♦ un gain de 38 millions d'euros au résultat des sociétés mises en équivalence de TAV Airports, correspondant à la plus-value de cession relative à la cession partielle par TAV Airports de 24 % du capital de Tibah Airports Development, société exploitant l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite ;
- ♦ un gain de 38 millions d'euros lié à l'application de la loi turque relative au traitement comptable de l'hyperinflation sur les comptes des sociétés mises en équivalence de TAV Airports.

Le **résultat opérationnel courant** s'établit ainsi à 1 239 millions d'euros, en hausse de + 32,4 % (+ 303 millions d'euros), tiré par la hausse de l'EBITDA, de + 14,8 % (+ 252 millions d'euros), et du résultat des entreprises mises en équivalence, décrit ci-dessus.

Les autres charges et produits opérationnels représentent un produit net de 4 millions d'euros, en baisse de - 93,1 % (- 48 millions d'euros). Cette baisse s'explique par un effet de base défavorable pour 56 millions d'euros, lié à une reprise de provision pour plan de départ, comptabilisée en 2022. Par ailleurs, le produit de cession de 50 % des titres Exttime Food & Beverage Paris à Select Service Partner (SSP), pour 19 millions d'euros, est partiellement compensé par l'amende d'intérêt public, pour 15 millions d'euros, payée par ADP Ingénierie au titre de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public signée en décembre 2023¹⁷.

¹⁶ Voir note 6.1.1 "Droit d'opérer les aéroports en concession" aux comptes consolidés du Groupe ADP, figurant en page 381 du [Document d'Enregistrement Universel 2022](#).

¹⁷ Voir le [communiqué de presse du 4 décembre 2023](#).

Le **résultat opérationnel** s'élève à 1 243 millions d'euros, en hausse de + 25,7 % (+ 254 millions d'euros), du fait de la hausse du résultat opérationnel courant, partiellement compensée par la baisse des autres charges et produits opérationnels.

Le **résultat financier** s'établit à - 227 millions d'euros, soit + 1,3 % (- 3 millions d'euros). Les effets suivants se compensant :

- ◆ l'effet de base défavorable de la plus-value relative à la cession de la participation détenue dans Royal Schiphol Group pour 46 millions d'euros, comptabilisée en 2022 ;
- ◆ le gain de 45 millions d'euros, relatif à la reprise de provision sur les titres cédés du prêt d'actionnaire octroyé à Tibah ;
- ◆ la hausse du coût de l'endettement financier brut de TAV Airports, pour + 30 millions d'euros ;
- ◆ la variation de la juste valeur, pour + 32 millions d'euros, des FCCBs (Foreign Currency Convertible Bonds) émis par GMR Airports Infrastructure Ltd, et détenus par Aéroports de Paris depuis le 25 mars 2023¹⁸ ;
- ◆ la hausse des provisions pour plan de départ, pour 10 millions d'euros, pour tenir compte des effets de la réforme des retraites en France.

La **charge d'impôt sur les résultats** s'élève à - 232 millions d'euros, contre une charge d'impôt de - 172 millions d'euros en 2022, du fait de l'amélioration du résultat avant impôts, et malgré un gain de 21 millions d'euros lié à l'application de la loi turque relative au traitement comptable de l'hyperinflation sur les comptes des sociétés consolidées de TAV Airports.

Le **résultat net** s'élève à 784 millions d'euros en 2023, en hausse de + 32,5 % (+ 192 millions d'euros) par rapport à 2022.

Le **résultat net part des minoritaires** est en hausse de + 103,9 % (+ 78 millions d'euros), à - 153 millions d'euros, du fait notamment des effets ponctuels dans les comptes de TAV Airports et d'AIG, décrits ci-dessus.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le **résultat net part du Groupe** (RNPG) s'établit à 631 millions d'euros, en hausse de + 22,2 % (+ 114 millions d'euros) par rapport à 2022.

En excluant l'impact des éléments ponctuels (éléments "one-offs"), le RNPG hors one-offs s'élève à 552 millions d'euros en 2023 contre 393 millions d'euros en 2022, soit une hausse de + 40,5 % (+ 159 millions d'euros). La liste des éléments "one-offs" relatifs à 2022 et 2023, ainsi que le calcul du RNPG hors one-offs pour ces deux années sont détaillés dans l'annexe 2 du présent communiqué.

¹⁸ Voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#).

Trésorerie et investissements

Au 31 décembre 2023, le Groupe ADP dispose d'une **trésorerie** s'élevant à 2,3 milliards d'euros, en baisse de - 288 millions d'euros (- 10,9 %) par rapport au 31 décembre 2022. Les flux de trésorerie opérationnels s'établissent à 1 587 millions d'euros et les produits de l'émission obligataire de TAV Airports, pour un montant de 400 millions de dollars, sont plus que compensés par les opérations suivantes :

- ◆ la souscription au 1^{er} trimestre par Aéroports de Paris à 330 817 obligations en devises étrangères convertibles (FCCBs - *Foreign Currency Convertible Bonds*¹⁹) émises par GIL pour un montant total d'environ 331 millions d'euros ;
- ◆ le versement le 27 avril 2023 par TAV Airports de la somme de 119 millions d'euros à l'autorité aéroportuaire turque DHMI, représentant le paiement initial (*upfront payment*) de 25 % du loyer de la concession d'Ankara ;
- ◆ la mise en paiement par Aéroports de Paris, le 7 juin 2023, d'un dividende à ses actionnaires, pour un montant de 3,13 € par action, soit un total de 309 millions d'euros ;
- ◆ le remboursement par Aéroports de Paris, le 24 juillet 2023, d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros.

Au regard de cette trésorerie disponible et des besoins attendus en 2024, le groupe dispose de liquidités qu'il estime satisfaisantes, dans le contexte macroéconomique actuel, pour faire face à ses besoins courants ainsi qu'à ses engagements financiers.

Les investissements corporels et incorporels s'élèvent à 1 009 millions d'euros en 2023 (dont 731 millions d'euros pour ADP SA), contre 695 millions d'euros en 2022 (dont 497 millions d'euros pour ADP SA).

Endettement

L'endettement financier net du Groupe ADP s'établit à 7 934 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 7 440 millions d'euros au 31 décembre 2022. Au 31 décembre 2023, le ratio d'endettement s'établit à 4,1x l'EBITDA de l'année 2023, contre 4,4x l'EBITDA à fin 2022.

¹⁹ Voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#).

Analyse par segment

Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	2023	2022	Var. 2023/2022	
Chiffre d'affaires	1 910	1 675	+ 235 M€	+ 14,0 %
Redevances aéronautiques	1 156	1 004	+ 152 M€	+ 15,2 %
Redevances passagers	731	616	+ 115 M€	+ 18,7 %
Redevances atterrissage	255	232	+ 24 M€	+ 10,3 %
Redevances stationnement	169	156	+ 13 M€	+ 8,5 %
Redevances spécialisées	242	209	+ 33 M€	+ 15,7 %
Revenus liés à la sûreté et la sécurité aéroportuaire	492	428	+ 64 M€	+ 15,0 %
Autres produits	20	34	- 14 M€	- 41,1 %
EBITDA	511	499	+ 13 M€	+ 2,1 %
Résultat opérationnel courant	120	117	+ 2 M€	+ 1,9 %
EBITDA / Chiffre d'affaires	26,7 %	29,8 %	- 3,1 pts	-
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	6,3 %	7,0 %	- 0,7 pt	-

En 2023, le **chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques**, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de + 14,0 % (+ 235 millions d'euros), à 1 910 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a augmenté de + 15,2 % (+ 152 millions d'euros), à 1 156 millions d'euros du fait de :

- ♦ la hausse de + 18,7 % (+ 115 millions d'euros) du produit de la redevance par passager, liée à l'augmentation du trafic passagers (+ 15,1 %), ainsi qu'à la hausse de la part du trafic international (voir trafic par faisceaux en page 19) ;
- ♦ la hausse de + 10,3 % (+ 24 millions d'euros) du produit de la redevance atterrissage, liée à l'augmentation des mouvements d'avions (+ 9,2 %) ;
- ♦ la hausse de + 8,5 % (+ 13 millions d'euros) du produit de la redevance de stationnement.

Le produit des **redevances spécialisées** est en hausse de + 15,7 % (+ 33 millions d'euros), à 242 millions d'euros, liée à la hausse du trafic passagers.

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire** sont en hausse de + 15,0 % (+ 64 millions d'euros), à 492 millions d'euros. Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire étant déterminés par les coûts, partiellement fixes, de ces activités, le chiffre d'affaires de cette activité croît dans une moindre proportion que le trafic de passagers.

Les **autres produits**, constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers, sont en baisse de - 41,1 % (- 14 millions d'euros), à 20 millions d'euros. Cette variation s'explique par le reclassement, pour 21 millions d'euros, du chiffre d'affaires d'une partie des activités locatives en aérogare, désormais comptabilisées dans les recettes locatives, au sein du segment Commerces et Services.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de + 2,1 % (+ 13 millions d'euros) à 511 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en hausse de + 1,9 % (+ 2 millions d'euros), à 120 millions d'euros en 2023.

Commerces et services – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	2023	2022	Var. 2023/2022	
Chiffre d'affaires	1 766	1 442	+ 324 M€	+ 22,5 %
Activités commerciales	1 135	922	+ 213 M€	+ 23,0 %
Extime Duty Free Paris	756	631	+ 125 M€	+ 19,8 %
Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)	118	95	+ 22 M€	+ 23,3 %
Autres Boutiques et Bars & restaurants	159	119	+ 40 M€	+ 33,6 %
Publicité	55	35	+ 20 M€	+ 57,2 %
Autres produits commerciaux	46	41	+ 5 M€	+ 12,5 %
Parcs et accès	173	149	+ 23 M€	+ 15,5 %
Prestations industrielles	198	156	+ 43 M€	+ 27,5 %
Recettes locatives	179	140	+ 39 M€	+ 28,0 %
Autres produits	82	75	+ 7 M€	+ 9,3 %
EBITDA	778	613	+ 165 M€	+ 26,8 %
Résultat opérationnel courant	637	475	+ 162 M€	+ 34,1 %
EBITDA / Chiffre d'affaires	44,0 %	42,5 %	+ 1,5 pt	-
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	36,1 %	32,9 %	+ 3,1 pts	-

En 2023, le **chiffre d'affaires du segment Commerces et services**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de + 22,5 % (+ 324 millions d'euros), à 1 766 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité.

En 2023, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de + 23,0 % (+ 213 millions d'euros), à 1 135 millions d'euros, du fait :

- ◆ du chiffre d'affaires d'Extime Duty Free Paris, en hausse de + 19,8 % (+ 125 millions d'euros), à 756 millions d'euros et Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP), en hausse de + 23,3 % (+ 22 millions d'euros), à 118 millions d'euros du fait de la hausse de la fréquentation et du nombre de points de ventes ouverts par rapport à 2022 ;
- ◆ du chiffre d'affaires des Autres Boutiques et Bars & restaurants en hausse de + 33,6 % (+ 40 millions d'euros), à 159 millions d'euros du fait de la hausse du nombre de points de ventes ouverts par rapport à 2022 ;
- ◆ du chiffre d'affaires de la publicité, en hausse de + 57,2 % (+ 20 millions d'euros), à 55 millions d'euros du fait de la hausse du trafic passager.

Le chiffre d'affaires des **parkings** est en hausse de + 15,5 % (+ 23 millions d'euros), à 173 millions d'euros, en lien avec la hausse du trafic passagers.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de + 27,5 % (+ 43 millions d'euros), à 198 millions d'euros.

Le produit des **recettes locatives** (locations de locaux en aéroports) est en hausse de + 28,0 % (+ 39 millions d'euros), à 179 millions d'euros. Cette hausse s'explique en partie par la reprise de l'activité, ainsi que par le reclassement, pour 21 millions d'euros, du chiffre d'affaires d'une partie des activités locatives en aéroport, précédemment comptabilisées au sein des Autres produits du segment Activités aéronautiques.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en hausse de + 9,3 % (+ 7 millions d'euros), à 82 millions d'euros.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de + 26,8 % (+ 165 millions d'euros), à 778 millions d'euros, du fait principalement de la hausse du chiffre d'affaires des activités commerciales, notamment de Extime Duty Free Paris.

Le **résultat opérationnel courant** est en hausse de + 34,1 %, (+ 162 millions d'euros) à 637 millions d'euros, du fait de la hausse de l'EBITDA.

Immobilier – Plateformes parisiennes

(en millions d'euros)	2023	2022	Var. 2023/2022	
Chiffre d'affaires	314	296	+ 18 M€	+ 5,7 %
Chiffre d'affaires externe	269	249	+ 20 M€	+ 7,9 %
Terrains	126	120	+ 6 M€	+ 4,7 %
Bâtiments	100	89	+ 11 M€	+ 12,2 %
Autres	43	40	+ 3 M€	+ 8,2 %
Chiffre d'affaires interne	45	47	- 3 M€	- 5,9 %
EBITDA	215	194	+ 21 M€	+ 11,0 %
Résultat opérationnel courant	149	124	+ 25 M€	+ 19,9 %
EBITDA / Chiffre d'affaires	68,7 %	65,5 %	+ 3,3 pts	-
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	47,6 %	41,9 %	+ 5,6 pts	-

En 2023, le **chiffre d'affaires du segment Immobilier**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de + 5,7 % (+ 18 millions d'euros), à 314 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**, réalisé avec des tiers, est en hausse de + 7,9 % (+ 20 millions d'euros), à 269 millions d'euros, notamment du fait de loyers additionnels liés aux actifs repris en pleine propriété en 2022 et de l'effet des clauses d'indexations sur les loyers.

Le **chiffre d'affaires interne** est en baisse de - 5,9 % (- 3 millions d'euros), à 45 millions d'euros, notamment du fait de la moindre utilisation en interne de bureaux, par la mise en place d'une nouvelle organisation en *flex office*. Les surfaces ainsi libérées sont à terme destinées à être louées à des tiers.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de + 11,0 % (+ 21 millions d'euros), à 215 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** est en hausse de + 19,9 % (+ 25 millions d'euros), à 149 millions d'euros.

International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	2023	2022	2023/2022	
Chiffre d'affaires	1 630	1 361	+ 269 M€	+ 19,8 %
ADP International	298	296	+ 2 M€	+ 0,8 %
dont AIG	277	263	+ 14 M€	+ 5,3 %
dont ADP Ingénierie	16	22	- 6 M€	- 25,6 %
TAV Airports	1 305	1 048	+ 258 M€	+ 24,6 %
Société de Distribution Aéroportuaire Croatie	18	15	+ 2 M€	+ 16,5 %
EBITDA	422	379	+ 44 M€	+ 11,5 %
Quote-part de résultat des MEE	74	13	+ 61 M€	-
Résultat opérationnel courant	325	221	+ 104 M€	+ 47,0 %
EBITDA / Chiffre d'affaires	25,9 %	27,8 %	- 1,9 pt	-
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	19,9 %	16,2 %	+ 3,7 pts	-

En 2023, le **chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires** est en hausse de + 19,8 % (+ 269 millions d'euros), à 1 630 millions d'euros, du fait principalement de la croissance du chiffre d'affaires de TAV Airports et d'AIG.

Le chiffre d'affaires d'**AIG** est en hausse de + 5,3 % (+ 14 millions d'euros), à 263 millions d'euros, en lien avec la hausse de + 17,4 % du trafic à Amman en 2023, malgré un ralentissement de l'activité au cours du 4^{ème} trimestre.

Le chiffre d'affaires d'**ADP Ingénierie** est en baisse de - 25,6 % (- 6 millions d'euros), à 16 millions d'euros en lien avec le projet de restructuration de l'activité en cours.

Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** est en hausse de + 24,6 % (+ 258 millions d'euros), à 1 305 millions d'euros, du fait notamment :

- ♦ de l'effet de la hausse du trafic sur le chiffre d'affaires des actifs gérés par TAV Airports, notamment à Almaty pour + 73 millions d'euros, à Ankara pour + 27 millions d'euros, et à Izmir pour + 14 millions d'euros ;
- ♦ des hausses du chiffre d'affaires des sociétés de services de TAV Airports, notamment Havas (société spécialisée dans l'assistance en escale) pour + 56 millions d'euros, en raison de la hausse du nombre de vols servis, TAV OS (société spécialisée dans les salons) pour + 48 millions d'euros, et BTA (société spécialisée dans les bars et restaurants) pour + 28 millions d'euros, en raison de la hausse de la fréquentation.

L'EBITDA du segment est en hausse de + 11,5 % (+ 44 millions d'euros), à 422 millions d'euros :

- ♦ **TAV Airports** enregistre un EBITDA de 381 millions d'euros, en hausse de + 19,6 % (+ 63 millions d'euros) ;
- ♦ **AIG** enregistre un EBITDA stable à 84 millions d'euros, la hausse du chiffre d'affaires étant compensée par celle des charges courantes, notamment la hausse du loyer de concession pour - 8 millions d'euros, concomitante à la reprise de l'activité ;
- ♦ Ces contributions sont partiellement compensées par l'effet de base défavorable d'une reprise sur provision à l'international comptabilisée en 2022.

Le **résultat des entreprises mises en équivalence du segment** s'établit à 74 millions d'euros, en hausse de + 61 millions d'euros. La baisse du résultat attribuable à GMR Airports pour - 18 millions d'euros, est compensée par l'amélioration du résultat de TAV Antalya, et par les éléments ponctuels suivants :

- ♦ un gain de 38 millions d'euros au résultat des sociétés mises en équivalence de TAV Airports, correspondant à la plus-value de cession relative à la cession par TAV Airports de 24 % du capital de Tibah Airports Development, société exploitant l'aéroport de Médine en Arabie Saoudite ;
- ♦ un gain de 38 millions d'euros lié à l'application de la loi turque relative au traitement comptable de l'hyperinflation sur les comptes des sociétés mises en équivalence de TAV Airports.

Le **résultat opérationnel courant** du segment s'élève à 325 millions d'euros, en hausse de + 47,0 % (+ 104 millions d'euros).

Autres activités

(en millions d'euros)	2023	2022	2023/2022	
Produits	180	166	+ 14 M€	+ 8,5 %
<i>Hub One</i>	163	161	+ 2 M€	+ 0,9 %
EBITDA	30	19	+ 11 M€	+ 55,5 %
Résultat opérationnel courant	9	(1)	+ 10 M€	-
<i>EBITDA / Produits</i>	16,6 %	11,6 %	+ 5,0 pts	-
<i>Résultat opérationnel courant / Produits</i>	5,2 %	- 0,3 %	+ 5,5 pts	-

En 2023, le **produit du segment Autres activités** est en hausse + 8,5 % (+ 14 millions d'euros) à 180 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires d'Hub One, est en hausse de + 0,9 % (+ 2 millions d'euros), à 163 millions d'euros.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de + 55,5 % (+ 11 millions d'euros) à 30 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en hausse de + 10 millions d'euros par rapport à 2022, à 9 millions d'euros.

Trafic Groupe²⁰:

PASSAGERS	2023		
	Passagers	Var. 23/22	Reprise vs. 2019
Paris-CDG	67 421 316	+ 17,3 %	88,5 %
Paris-Orly	32 294 167	+ 10,6 %	101,4 %
Total Paris Aéroport	99 715 483	+ 15,1 %	92,3 %
Antalya	35 538 387	+ 14,2 %	99,6 %
Almaty	9 547 136	+ 32,0 %	148,6 %
Ankara	11 914 082	+ 37,3 %	86,7 %
Izmir	10 691 522	+ 8,7 %	86,5 %
Bodrum	4 056 447	+ 4,1 %	93,5 %
Gazipaşa	868 003	+ 27,2 %	80,0 %
Médine	9 423 410	+ 48,6 %	112,4 %
Tunisie	2 312 992	+ 56,7 %	76,1 %
Géorgie	4 313 995	+ 19,4 %	100,1 %
Macédoine du Nord	3 149 274	+ 32,8 %	117,6 %
Zagreb	3 723 650	+ 19,2 %	108,4 %
Total TAV Airports	95 538 898	+ 21,9 %	100,1 %
New Delhi	72 214 841	+ 21,4 %	105,4 %
Hyderabad	24 278 621	+ 27,5 %	109,1 %
Medan	7 396 745	+ 26,6 %	91,7 %
Goa	3 726 713	-	-
Total GMR Airports²¹	107 616 920	+ 23,1 %	105,1 %
Santiago du Chili	23 335 879	+ 24,5 %	94,7 %
Amman	9 201 269	+ 17,4 %	103,1 %
Autres aéroports ²²	1 041 006	+ 44,5 %	82,8 %
GRUPE ADP²¹	336 449 455	+ 20,2 %	98,7 %

²⁰ Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

²¹ Les variations par rapport à 2022 et le taux de reprise par rapport à 2019 ci-dessous sont calculés à périmètre constant, c'est à dire en comparant les données de trafic 2023 aux données de trafic historiques du périmètre actuel (voir annexe 2 du présent communiqué), à l'exception de l'aéroport de Goa, ouvert le 5 janvier 2023.

²² Aéroports d'Antananarivo et Nosy Be.

Trafic à Paris Aéroport :

En 2023, le trafic de Paris Aéroport est en hausse de + 15,1 % avec un total de 99,7 millions de passagers, soit 92,3 % du trafic de l'année 2019.

La répartition géographique se décompose comme suit :

- Le trafic France métropolitaine est en baisse de – 2,6 % par rapport à 2022, à 75,2 % du niveau de 2019 ;
- Le trafic DROM-COM est en hausse de + 0,5 % par rapport à 2022, à 99,0 % du niveau de 2019 ;
- Le trafic Europe (hors France) est en hausse de + 15,4 % par rapport à 2022, à 95,5 % du niveau de 2019 ;
- Le trafic international (hors Europe et DROM-COM) est en hausse de + 24,2 % par rapport à 2022, à 94,7 % du niveau de 2019, du fait de la croissance sur les faisceaux suivants : Amérique du Nord (+ 21,0 %), Amérique Latine (+ 6,0 %), Moyen-Orient (+ 12,9 %), Asie-Pacifique (+ 103,4 %) et Afrique (+ 19,2 %).

REMARQUE IMPORTANTE : Depuis le communiqué du trafic de décembre et de l'année 2022, le tableau de segmentation des faisceaux géographiques à Paris Aéroport ci-après ainsi que les données historiques utilisées pour les calculs de variations et de reprises sont alignés avec les différentes catégories applicables aux redevances aéroportuaires. Il présente la décomposition du faisceau "Europe" distinguant trois catégories : trafic "Schengen", trafic "UE hors Schengen et Royaume Uni", trafic "Autre Europe". Le trafic "DROM-COM" est présenté séparément du faisceau "International", au sein duquel il était intégré jusqu'au communiqué du trafic du mois de novembre 2022. Il est rappelé que les redevances aéroportuaires applicables à ces différents faisceaux sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

	2023		
	Part du trafic	Var. 23/22	Reprise vs. 2019
France métropolitaine	12,2 %	- 2,6 %	75,2 %
DROM/COM	4,7 %	+ 0,5 %	99,0 %
Espace Schengen	36,8 %	+ 13,8 %	98,7 %
Royaume Uni et UE hors Schengen ²³	6,0 %	+ 24,2 %	93,9 %
Autre Europe	2,4 %	+ 18,3 %	65,5 %
Europe	45,3 %	+ 15,4 %	95,5 %
Afrique	13,2 %	+ 19,2 %	108,3 %
Amérique du Nord	11,8 %	+ 21,0 %	100,0 %
Amérique Latine	2,7 %	+ 6,0 %	81,2 %
Moyen-Orient	5,3 %	+ 12,9 %	94,4 %
Asie-Pacifique	4,8 %	+ 103,4 %	68,8 %
Autre International	37,8 %	+ 24,2 %	94,7 %
PARIS AEROPORT	100,0 %	+ 15,1 %	92,3 %

Le nombre de passagers en correspondance est en hausse de + 12,3 %. Le taux de correspondance s'est établi à 20,0 %, en baisse de - 0,6 point par rapport à 2022. Le taux de remplissage est en hausse de + 2,3 points, à 84,3 %.

Le nombre de mouvements d'avions à Paris Aéroport est en hausse de + 9,2 %, à 653 905 mouvements, dont 448 305 à Paris-Charles de Gaulle, en hausse de 11,3 %, soit 90,0 % du niveau de 2019, et 205 600 à Paris-Orly, en hausse de + 5,0 %, soit 94,2 % du niveau de 2019.

²³ Le trafic avec la Croatie reste comptabilisé dans le faisceau UE hors Schengen jusqu'à mars 2023 inclus. Il est comptabilisé au sein du faisceau Espace Schengen à partir d'avril 2023.

Suivi des indicateurs de la feuille de route stratégique 2025 *Pioneers*

Le tableau ci-après synthétise et illustre la dynamique à horizon 2025 de déploiement des actions visant à l'atteinte de l'objectif fixé pour 2025.

Légende :



Les barres bleues symbolisent la dynamique de déploiement des actions identifiées.
Un plus grand nombre de barre indique une dynamique plus vive.

N°	Indicateur de mesure et objectif 2025	Périmètre concerné	Dynamique 2023 de déploiement
ONE AMBITION – Imaginer l'aéroport durable de demain			
1	Faire partir plus de 80 % des vols à l'heure ou dans un délai de moins de 15 minutes par rapport à l'heure planifiée	Aéroports contrôlés	
2	Réduire de 10 % les émissions moyennes par vol au roulage avion	Paris-Orly et Paris-CDG	
3	Fixer un budget carbone pour le cycle de vie de tous les projets d'investissements de plus de 5 M€	ADP SA, TAV Airports	
4	Proposer à 50 % des passagers une facilitation biométrique dans leur parcours au départ	Paris-Orly et Paris-CDG	
5	Viser l'excellence en matière d'hospitalité • Installer Paris-CDG dans le top 10 du classement Skytrax des meilleurs aéroports mondiaux, ainsi que 4 aéroports dans le Top 50 et 8 aéroports dans le Top 100 • Atteindre une note ACI/ASQ de 4 en matière de satisfaction passagers	Tous aéroports	
		Aéroports contrôlés, trafic > 3m pax	
6	Déployer le concept Extime retail et hospitalité à Paris et engager le déploiement de la franchise dans deux terminaux en dehors des plates-formes parisiennes	Paris et International	
7	Installer les plates-formes parisiennes au meilleur niveau européen en matière de correspondance train-avion en augmentant de 50 % à Paris-CDG le nombre de passagers en correspondance train-avion et en le doublant à Paris-Orly	Plateformes parisiennes	
8	Utiliser 10 % d'énergies bas carbone dans les terminaux et côté piste, soit un quasi doublement par rapport à 2019, et 40 % hors atterrissage et décollage	Aéroports contrôlés, niveau ACA ≥ 3 en 2021	
9	Ouvrir le nouveau pôle multimodal de Paris-Orly , avec la mise en service de la gare de la ligne 14, en 2024 et rendre possible la mise en service ou la construction de 8 lignes supplémentaires de transports en commun pour connecter les aéroports franciliens aux territoires riverains	Plateformes parisiennes	
10	Préserver 25 % de surfaces pour la biodiversité à Paris-CDG et 30 % à Paris-Orly et Paris-Le Bourget , et doter les aéroports du groupe d'une trajectoire pour améliorer leur indice de biodiversité d'ici 2030	Les 23 aéroports engagés dans la charte <i>Airports for trust</i>	
ONE GROUP – Bâtir un groupe mondial, intégré, et responsable			
11	Stabiliser la maturité moyenne de notre portefeuille de concessions à 30 ans	Tous aéroports en contrat de concession (hors Paris)	
12	Ouvrir 100 routes internationales supplémentaires pour accroître la connectivité de nos territoires	Tous les aéroports du groupe	
13	Développer la smartisation des aéroports du groupe avec trois aéroports au niveau "full" et 100 % des autres au niveau "friendly"	Aéroports contrôlés, trafic > 4m de pax	
14	Appuyer la généralisation des procédures de descentes continues entre 2023 et 2025 à Paris-CDG et Paris-Orly	Paris-Orly et Paris-CDG	

N°	Indicateur de mesure et objectif 2025	Périmètre concerné	Dynamique 2023 de déploiement
15	Faciliter la réalisation de 80 % d'achats locaux franciliens, dont 20 % auprès de PME, sous réserve de la législation en matière de commande publique	ADP SA	
SHARED DYNAMICS – Innover, accompagner & responsabiliser			
16	Déployer 120 expérimentations en matière d'innovations sociétales, environnementales et opérationnelles d'ici 2025, dont 30 conduisant à une industrialisation	ADP SA, TAV Airports, Hub One	
17	Réaliser au moins une opération d'actionnariat salarié d'ici 2025	ADP SA	
18	Prendre en compte un critère RSE dans la rémunération de 100 % des collaborateurs	ADP SA, TAV Airports, AIG	
19	Multiplier par cinq le nombre de journées d'engagement citoyen des salariés, en le portant à 5 000 sur la période 2022-2025	ADP SA	
20	Former 100 % des collaborateurs aux bonnes pratiques éthiques et compliance	ADP SA, TAV Airports, AIG	

La poursuite de la feuille de route "2025 Pioneers" s'illustre par plusieurs exemples d'actions dont le déploiement a débuté en 2022 et dont les résultats observés contribuent au but d'atteindre l'objectif fixé pour 2025.

One Ambition - Imaginer l'aéroport durable de demain

L'axe stratégique *One Ambition* vise (i) l'excellence et la durabilité des modes opérationnels et de construction, (ii) l'innovation en matière d'hospitalité aéroportuaire, et (iii) le développement de nouvelles offres de transports et de connexions Aéroport.

- ◆ En 2023, plusieurs actions ont été initiées ou poursuivies, pour une réduction des émissions de CO2 lors de la phase de roulage avions. Un partage des bonnes pratiques en matière de roulage avec notamment limitation ou arrêt de 1 ou 2 moteurs a été mené entre l'aéroport de Paris-Orly et les pilotes de plusieurs compagnies aériennes ; il se poursuivra, en 2024, par une analyse plus poussée des conditions opérationnelles permettant, dans le strict respect de la sécurité aéronautique, de cadrer cette pratique. Par ailleurs, une expérimentation d'un tracteur robotisé a été lancée en 2023, à Paris-CDG, avec pour objectif de tester en conditions réelles le tractage d'avions entre les terminaux et les seuils de pistes, moteurs avions éteints. L'appel d'offre relatif à l'expédition de carburant avion par le concessionnaire de cette activité d'expédition à Paris-CDG, attribué en 2023, assure la bonne prise en compte de l'arrivée des mandats d'incorporation européens en matière de carburant aéronautique durable. Enfin un nouvel outil informatique sera disponible dès 2024 pour optimiser la séquence de départ des vols en prenant en compte les temps de roulage et l'attente en seuil de piste. [KPI 2]
- ◆ En 2023, l'outil de budgétisation de l'impact carbone des projets d'investissement a été mis en place pour les plateformes parisiennes pour 11 projets tests au total, dont 6 projets pour Paris-Charles de Gaulle comprenant la réhabilitation de la piste 1 avec un début des travaux attendu en 2025 et 5 pour Paris-Orly avec notamment la Refonte du Process Départ International (RPDI). Cet outil de budgétisation est par ailleurs en phase d'adaptation chez TAV et AIG. [KPI 3]
- ◆ Le dernier classement des World Airport Awards, basé sur une étude de satisfaction des passagers du monde entier pilotée par l'organisme britannique indépendant Skytrax, a été dévoilé le 15 mars 2023. Paris-Charles de Gaulle a été élu "meilleur aéroport européen" et se classe désormais à la 5ème place dans le Top 100 des meilleurs aéroports mondiaux (+ 1 place par rapport à l'année dernière). Paris-Orly gagne 7 places et figure au 39ème rang mondial. 2 aéroports appartenant au réseau international du groupe progressent encore parmi les 100 premiers mondiaux : Delhi et Médine. [KPI 5]
- ◆ En 2023, le Groupe ADP a déployé sa marque Extime sur l'ensemble des terminaux Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly. Le Terminal 1 International et le Terminal 2 B/D ont été positionnés en 2023 comme "pilotes" ou "appartements témoins" du concept de "boutique Terminal", respectivement dans le format *Premium* et *Lifestyle*. Par ailleurs, le programme de fidélité Extime Rewards ainsi que la marketplace (www.extime.com) sont désormais opérationnels. Le programme de fidélité comptait ainsi plus de 2,7 millions de membres à fin 2023.. Des études d'opportunité se poursuivent pour un déploiement de la marque et du concept Extime à l'international. [KPI 6]
- ◆ L'année 2023 se caractérise par l'avancement des travaux, en ligne avec la trajectoire. Les mises sous tension des équipements de la gare de la ligne 14 sont avancées à 75 % et les Opérations Préalables à la Réception sont bien engagées. La mise en service commerciale du prolongement sud de la ligne 14 est prévue pour juin 2024. Il reliera le centre de Paris à l'Aéroport Paris-Orly tout en desservant des zones résidentielles denses ainsi que des pôles et des équipements majeurs de l'agglomération, tels que le marché de Rungis. L'aéroport francilien sera également connecté fin 2027 à Massy par la ligne 18 actuellement en construction, puis à Versailles à l'horizon 2030. En outre, dans le cadre de l'intermodalité, il est prévu également de construire et de mettre en service des lignes de bus. À ce stade, des études ont été lancées pour 2 lignes de bus reliant Paris-Charles de Gaulle au Val d'Oise. [KPI 9]

One Group - Bâtir un groupe mondial, intégré, et responsable

L'axe stratégique One Group vise (i) la consolidation du réseau groupe (ii) la mobilisation et la fédération des expertises du groupe avec le renforcement des filières métier et (iii) le développement d'un groupe multi-local respectueux des diversités géographique et culturelles.

- ◆ En 2023, la maturité moyenne du portefeuille de concession est stable, à 32 ans. [KPI 11]
- ◆ 180 routes internationales ont été ouvertes ou réouvertes en 2023, et 76 routes fermées. Ainsi, le groupe comptabilise 104 routes additionnelles pour l'année écoulée. [KPI 12]
- ◆ Le projet de digitalisation du parcours passager et de l'expérience client progresse en ligne avec la feuille de route 2025 Pioneers. L'année 2023 a été marquée par un par un déploiement massif de l'enregistrement digital automatisé (commercialisation aux compagnies aériennes de Bornes d'enregistrement Libres Service automatiques et Dépose Bagages Automatisés) ainsi que du déploiement d'Extime digital sur les plateformes parisiennes. Par ailleurs, les plateformes internationales suivent la même tendance avec des progrès significatifs sur le suivi digital des flux passagers ainsi que l'amélioration du Wifi. [KPI 13]

Shared Dynamics - Innover, accompagner & responsabiliser

L'axe stratégique Shared dynamics vise à (i) accélérer l'innovation et favoriser l'agilité dans la conduite des projets, (ii) à attirer et fidéliser des talents et (iii) développer une culture de la responsabilité à travers l'engagement citoyen individuel des salariés.

- ◆ En 2023, 100 % des employés d'AIG se sont vu fixer un objectif RSE "Extra Mile" dans leur rémunération à hauteur de 5 %. Par ailleurs, 58 % des employés de TAV, sur le périmètre consolidé, se sont vu appliquer le même critère RSE "Extra Mile" consistant à participer à une activité ou initiative RSE en cohérence avec la feuille de route Airport for Trust. La vérification de l'atteinte de l'objectif est revue annuellement. [KPI 18]
- ◆ Le Groupe ADP a relancé son dispositif de mécénat de compétences fin de carrière en début d'année 2023. Ce dispositif permet aux collaborateurs, à moins de 2 ans de leur départ effectif en retraite, de s'engager à temps partiel auprès d'associations d'intérêt général. Par ailleurs, en novembre 2023, le Groupe ADP a organisé la seconde édition du "Mois de l'engagement". Ce temps fort a permis aux collaborateurs du Groupe ADP de s'engager sur des actions collectives autour des enjeux de la biodiversité, de l'inclusion, de l'éducation et de l'insertion professionnelle. A cette occasion, plus de 300 (vs 177 collaborateurs en 2022) collaborateurs se sont engagés sur leur temps de travail en faveur de 10 associations. [KPI 19]
- ◆ En 2023, environ 94 % des collaborateurs d'ADP SA (vs. 90 % en 2022) ont suivi une formation aux bonnes pratiques éthique et compliance. [KPI 20]

Atteinte des objectifs 2023

	Prévision 2023 en date du 16 février 2022 ²⁴	Prévisions 2023 en date du 28 juillet 2022 ²⁵	Prévisions 2023 en date du 16 février 2023 ²⁶	Atteinte des objectifs au 31 décembre 2023
Hypothèse de Trafic du Groupe ²⁷ en % du trafic de 2019	Retour au niveau de trafic de 2019 entre 2023 et 2024	Retour au niveau de trafic de 2019 entre 2023 et 2024	95 % - 105 % Retour au niveau de trafic de 2019 entre 2023 et 2024	✓ Reprise du trafic à 98,7 % de 2019
Hypothèse Trafic à Paris Aéroport en % du trafic de 2019	85 % - 95 %	85 % - 95 %	87 % - 93 %	✓ Reprise du trafic à 92,3 % de 2019
Croissance de l'EBITDA groupe, par rapport à 2019	-		Au moins égal à l'EBITDA de l'année 2019 (i.e. ≥ 1 772 M€)	✓ EBITDA de 1 956 M€
Marge d'EBITDA en % du chiffre d'affaires	Entre 30 % et 35 %	Entre 32 % et 37 %	Entre 32 % à 37 %	✓ Marge d'EBITDA à 35,6 %
Résultat net part du groupe en millions d'euros	Positif	Positif	Positif	✓ Résultat net part du groupe de 631 M€
Investissements Groupe (ADP SA et filiales) ²⁸ (hors invest. financier)	1 milliard d'euros par an en moyenne entre 2022 et 2025, en euros constants	1 milliard d'euros par an en moyenne entre 2022 et 2025, en euros constants	c. 1,3 milliard d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	- 1 009 millions d'euros d'investissements en 2023
Investissements ADP SA ²⁸ (hors invest. financier, régulé / non régulé)	750 M€ - 800 M€	750 M€ - 800 M€	c. 900 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	- 731 millions d'euros d'investissements en 2023
Dividendes en % du RNPG	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3 €/action	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3 €/action	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3 €/action	✓ Proposition d'un dividende de 3,82 € soit 60 % du résultat net part du groupe ²⁹

²⁴ Voir le communiqué des résultats annuels 2021, publié le 16 février 2022.

²⁵ Voir le communiqué des résultats semestriels 2022, publié le 28 juillet 2023.

²⁶ Voir le communiqué des résultats annuels 2022, publié le 16 février 2023.

²⁷ Le trafic du groupe intègre le trafic des aéroports de Delhi International Airport Limited (DIAL), Hyderabad International Airport Limited (GHIAL), Mactan-Cebu International Airport et Almaty International Airport à compter du 1er janvier 2019. Suite au non-renouvellement au 31 décembre 2021 du contrat d'assistance technique (TSA) relatif à l'aéroport de Maurice, le trafic du groupe n'inclut plus le trafic de l'aéroport de Maurice.

²⁸ En euros constants.

²⁹ Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2024, statuant sur les comptes 2023.

Hypothèses de trafic, prévisions et objectifs financiers 2024-2025

Dans le cadre de la feuille de route stratégique 2025 *Pioneers* communiquée le 16 février 2022, le Groupe ADP a énoncé des objectifs à horizon 2025. Ces derniers ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à la crise sanitaire, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Ils ont par ailleurs été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin 2023, sans hypothèse d'évolution à horizon 2025.

Approchant de son niveau de trafic 2019 à Paris et le dépassant à l'international, tout en ayant déjà surpassé le niveau d'EBITDA consolidé de 2019, le groupe s'attend à progressivement enregistrer des taux de croissance proches de ceux connus avant la crise Covid-19. En outre, l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe applicable aux grandes infrastructures de transport en France a des impacts sur la trajectoire financière du Groupe. Pour ces raisons, Groupe ADP actualise ses hypothèses, objectifs et prévisions 2024 - 2025 et renoue avec une sélection d'indicateurs permettant une lecture directe de l'évolution de sa performance sans référence à 2019. Les hypothèses, objectifs et prévisions sont synthétisés ci-après. Les hypothèses, prévisions et objectifs précédents sont rappelés en annexe 6 du présent communiqué.

Il est précisé que toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur le volume de trafic et les indicateurs financiers 2025 *Pioneers*.

	2024	2025
Hypothèse de trafic du Groupe³⁰ % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance supérieure à + 8,0 % par comparaison à 2023	-
Hypothèse de trafic à Paris Aéroport % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance de + 3,5 % à + 5,0 % par comparaison à 2023	Croissance de + 2,5 % à + 4,0 % par comparaison à 2024
CA / Pax Extime Paris³¹ % de croissance par comparaison à 2023	-	+ 3,0 à + 5,0 % par comparaison à 2023
EBITDA % de croissance par comparaison à l'année précédente	Croissance supérieure à + 4,0 % par comparaison à 2023	Croissance supérieure à + 7,0 % par comparaison à 2024
Investissements groupe (excl. invest. financiers)	c. 1,3 milliard d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
Investissements ADP SA (excl. invest. financiers, incl. régulé et non régulé)	c. 900 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
Ratio Dette financière nette / EBITDA incl. croissance ciblée à l'international	-	3,5x - 4,0x
Dividendes en % du RNPG au titre de l'année N, versé en N+1	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3 €/action	

³⁰ Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

³¹ CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

Calendrier financier³²

Conférence des résultats annuels

Une **conférence téléphonique** (audiocast en anglais) aura lieu le **jeudi 15 février 2024 à 10 h 00 (CET)**. La présentation peut être suivie en direct aux liens suivants, lesquels sont également affichés sur le [site internet du Groupe ADP](#) :

Une **retransmission en direct** de la conférence sera disponible au lien suivant : [webcast \(anglais uniquement\)](#)

L'**inscription pour participer** à la session de questions-réponses est disponible au lien suivant : [inscription à l'appel](#)

Publications financières

- ◆ **Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2024** - Publication le 26 avril 2024, avant bourse, à 7h30 (CET)
- ◆ **Résultats semestriels 2024** - Publication des résultats le 23 juillet 2024, après bourse, à 17h45 (CET)
- ◆ **Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2024** - Publication le 24 octobre 2024, après bourse, à 17h45 (CET)

Assemblée générale & versement du dividende

- ◆ **Assemblée générale** des actionnaires³³ - 21 mai 2024
- ◆ Détachement du **dividende**³⁴ - 10 juin 2024
- ◆ Mise en paiement du **dividende**³⁴ - 12 juin 2024

Prochaine conférence thématique

- ◆ Conférence thématique **GMR Airports** (virtuel) : Postérieurement à la réalisation de la **fusion** envisagée³⁵, entre GIL et GAL (attendue au 1^{er} semestre 2024)

Déclarations prospectives

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays.

Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans cette présentation. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le document de référence déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) le 14 avril 2023 sous le numéro D.23-0284. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse www.parisaeroports.fr.

Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de cette présentation

Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe. Il est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Eliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr

Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2023, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 99,7 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et près de 336,4 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2023, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 5 495 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 631 millions d'euros. Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

groupeadp.fr

³² Sous réserve de modifications

³³ Sous réserve de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires par le Conseil d'Administration.

³⁴ Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, prévue le 21 mai 2024, et statuant sur les comptes 2023.

³⁵ Voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#).

Annexe 1 – Etats financiers au 31 décembre 2023

Compte de résultat consolidé de l'année 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Chiffre d'affaires	5 495	4 688
Autres produits opérationnels courants	103	55
Achats consommés	(837)	(755)
Charges de personnel	(1 055)	(862)
Autres charges opérationnelles courantes	(1 705)	(1 455)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	(45)	33
EBITDA	1 956	1 704
<i>Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires</i>	35,6 %	36,4 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises	(792)	(782)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	75	14
Résultat opérationnel courant	1 239	936
Autres produits et charges opérationnels	4	52
Résultat opérationnel	1 243	988
Produits financiers	888	617
Charges financières	(1 115)	(841)
Résultat financier	(227)	(224)
Résultat avant impôt	1 016	764
Impôts sur les résultats	(232)	(172)
Résultat net des activités poursuivies	784	592
Résultat net des activités non poursuivies	-	(1)
Résultat net	784	591
Résultat net part du Groupe	631	516
Résultat net part des intérêts minoritaires	153	75
Résultat net par action part du Groupe		
Résultat de base par action (en euros)	6,39	5,22
Résultat dilué par action (en euros)	6,39	5,22
Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe		
Résultat de base par action (en euros)	6,39	5,22
Résultat dilué par action (en euros)	6,39	5,22

Bilan consolidé au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	2 862	3 004
Immobilisations corporelles	8 656	8 253
Immeubles de placement	661	621
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 779	1 879
Autres actifs financiers non courants	1 537	668
Actifs d'impôt différé	52	42
Actifs non courants	15 547	14 467
Stocks	115	133
Actifs sur contrats	3	4
Clients et comptes rattachés	1 028	938
Autres créances et charges constatées d'avance	349	307
Autres actifs financiers courants	238	237
Actifs d'impôt exigible	36	121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 343	2 631
Actifs courants	4 112	4 371
Actifs détenus en vue de la vente	1	7
Total des actifs	19 660	18 845

(en millions d'euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capital	297	297
Primes liées au capital	543	543
Actions propres	(30)	(40)
Résultats non distribués	3 806	3 408
Autres éléments de capitaux propres	(253)	(183)
Capitaux propres - part du Groupe	4 363	4 025
Intérêts minoritaires	934	830
Total des capitaux propres	5 297	4 855
Emprunts et dettes financières à long terme	8 521	8 763
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	396	386
Autres provisions non courantes	49	56
Passifs d'impôt différé	416	433
Autres passifs non courants	756	960
Passifs non courants	10 138	10 598
Passifs sur contrats	3	2
Fournisseurs et comptes rattachés	1 021	909
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 239	1 171
Emprunts et dettes financières à court terme	1 866	1 233
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	42	56
Autres provisions courantes	38	6
Passifs d'impôt exigible	16	15
Passifs courants	4 225	3 392
Total des capitaux propres et passifs	19 660	18 845

Tableaux des flux de trésorerie consolidés de 2023

(en millions d'euros)	2023	2022
Résultat opérationnel	1 243	988
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	685	591
Charges financières nettes hors coût de l'endettement	(107)	(53)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	1 821	1 526
Variation du besoin en fonds de roulement	(62)	55
Impôts sur le résultat payés	(171)	(31)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	(1)	3
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 587	1 553
Investissements corporels, incorporels et de placement	(1 009)	(695)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations	137	3
Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)	(158)	(414)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	144	18
Variation des autres actifs financiers	(468)	(64)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles	7	6
Produits provenant des cessions de participations non consolidées	100	420
Dividendes reçus	102	25
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 145)	(701)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	740	461
Remboursement des emprunts à long terme	(962)	(770)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(18)	(20)
Subventions reçues au cours de la période	18	12
Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres	-	19
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres	-	(34)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(309)	-
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales	(16)	(11)
Variation des autres passifs financiers	(24)	(24)
Intérêts payés	(291)	(258)
Intérêts reçus	141	20
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(721)	(605)
Incidences des variations de cours des devises	(10)	5
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(289)	252
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	2 630	2 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 341	2 630
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	2 343	2 631
<i>Dont Concours bancaires courants</i>	(2)	(1)

Annexe 2 – Performance hors éléments ponctuels (performance hors éléments dits "one-offs")

Afin de proposer une analyse de la performance de l'activité du groupe ne prenant pas en compte les événements ponctuels, c'est-à-dire la performance excluant les éléments se produisant sur une période de temps limitée (éléments dits "one-offs"), Groupe ADP présente ci-dessous :

- la liste des éléments "one-offs" relatifs à 2022 et 2023 ;
- le calcul de l'EBITDA hors one-offs, de la marge d'EBITDA hors one-offs et du RNPG hors one-offs pour ces deux années.

Année 2022 hors one-offs

en millions d'euros	2022	Détails
EBITDA publié	1 704	
Total des éléments one-offs	- 49	
<i>dont charges de personnel</i>	- 20	Reprise sur provision sur engagements sociaux pour ADP SA (régime "Article 39")
<i>dont impôts et taxes</i>	- 14	Dégrèvement de taxe foncière à Paris lié aux infrastructures fermées en 2020
<i>dont autres charges et produits</i>	- 15	Reprise sur provision à l'international
EBITDA hors one-offs	1 655	
Marge d'EBITDA hors one-offs (en % du CA)	35,3 %	

en millions d'euros – net des intérêts minoritaires	2022	Détails
Résultat net part du groupe	516	
Total des éléments one-offs	- 124	
<i>dont Eléments one-offs à l'EBITDA</i>	- 49	
<i>dont dot. aux amortissements et dépréciations</i>	+ 26	Mises au rebut lié à inventaire de la base d'actif à Paris
<i>dont Autres charges et produits opérationnels</i>	- 56	Reprise de provision pour plan de départ
<i>dont Résultat financier</i>	- 17	Plus-value de cession de la participation détenue dans RSG, et autres one-offs
<i>dont Impôts sur les résultats</i>	- 28	Retraitements liés à l'hyperinflation pour certaines filiales de TAV Airports ; Déduction d'impôt sur reprise d'actifs en pleine propriété sur les plateformes parisiennes
Résultat net part du groupe hors one-offs	393	

Année 2023 hors one-offs

en millions d'euros	2023	Détails
EBITDA publié	1 956	
Total des éléments one-offs	+ 2	
<i>dont charges courantes</i>	+ 12	Charges liées à la préparation des JOP 2024 et autres
<i>dont autres charges et produits</i>	+ 25	Provision liée à la préparation des JOP 2024
<i>dont autres charges et produits</i>	- 35	Vente de capacités électriques excédentaires à Paris
EBITDA hors one-offs	1 958	
Marge d'EBITDA hors one-offs (en % du CA)	35,6 %	

en millions d'euros – net des intérêts minoritaires	2023	Détails
Résultat net part du groupe	631	
Total des éléments one-offs	- 79	
<i>dont éléments one-offs à l'EBITDA</i>	+ 2	
<i>dont dot. aux amortissements et dépréciations</i>	- 1	Reprise de provision sur AIG ; autres dépréciations one-offs
<i>dont quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence</i>	- 42	Gain sur la cession partielle de Tibah ; gain sur traitement comptable de l'hyperinflation en Turquie ; autres one-offs
<i>dont autres charges et produits opérationnels</i>	- 4	Cession titres Extime F&B ; Amende versée par ADP Ingénierie (CJIP)
<i>dont résultat financier</i>	- 34	Reprise de provision sur prêt d'actionnaire à Tibah ; variation de la juste valeur des FCCBs ; autres one-offs
<i>dont impôts sur les résultats</i>	-	Comptabilisation de l'hyperinflation en Turquie, compensée par l'imposition sur les tremblements de terre en Turquie
Résultat net part du groupe hors one-offs	552	

Annexe 3 – Définitions

La définition et le calcul des indicateurs alternatifs de performance (IAP) ainsi que la segmentation des activités du groupe présentés dans ce communiqué sont publiés intégralement dans le document d'enregistrement universel du Groupe.

Il est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances/information-reglementee-amf>.

Indicateurs financiers :

- ◆ **L'EBITDA** correspond à la mesure de la performance opérationnelle d'Aéroports de Paris et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **La marge d'EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : EBITDA / Chiffre d'affaires.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminués, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le Ratio Dette Financière Nette/EBITDA** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net / EBITDA, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA.

Indicateurs opérationnels :

- ◆ **Le CA / Pax Extime Paris** ou **Chiffre d'affaires par passager Extime Paris** correspond au rapport : Chiffre d'affaires dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée / Passager au départ à Paris Aéroport.

Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. A la date du présent communiqué, il comprend ainsi le trafic des aéroports ci-après. L'historique du trafic de ces aéroports depuis 2019 est disponible sur le [site internet de la société](#).

Sous-groupe	Aéroport	Pays
Paris Aéroport	Paris-Charles de Gaulle	France
	Paris-Orly	France
TAV Airports	Antalya	Turquie
	Almaty	Kazakhstan
	Ankara	Turquie
	Izmir	Turquie
	Bodrum	Turquie
	Gazipasa	Turquie
	Médine	Arabie Saoudite
	Monastir	Tunisie
	Enfidha	Tunisie
	Tbilissi	Géorgie
	Batumi	Géorgie
	Skopje	Macédoine du Nord
	Ohrid	Macédoine du Nord
Zagreb	Croatie	
GMR Airports	Delhi	Inde
	Hyderabad	Inde
	Medan	Indonésie
	Goa	Inde
ADP International	Santiago du Chili	Chili
	Amman	Jordanie
	Antananarivo	Madagascar
	Nosy Be	Madagascar

Annexe 4 – Evolution des tarifs des redevances à Paris Aéroport

Par sa décision n°2024-001 du 18 janvier 2024, publiée le 12 février 2024, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. La proposition homologuée se traduit par une évolution tarifaire moyenne de + 4,5 % pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, principalement portée par les redevances dont l'assiette de facturation est le passager. Les évolutions sont ainsi différenciées par redevance, avec notamment une hausse moyenne de + 6,7 % de la redevance par passager, une hausse moyenne de + 1,5 % de la redevance d'atterrissage et une diminution moyenne de la redevance de stationnement de - 0,3 %.

Pour l'aéroport de Paris-Le Bourget, l'évolution tarifaire est une hausse moyenne des redevances de + 5,4 % environ, qui résulte d'une hausse de + 5 % du tarif de la redevance d'atterrissage, d'une évolution des coefficients de modulation acoustique pour les aéronefs du groupe 6 applicables à cette même redevance, d'une hausse de + 5,4 % du tarif de la redevance de stationnement et d'une hausse de + 1,5 % du tarif de la redevance relative à la fourniture de titres de circulation aéroportuaire.

La proposition d'Aéroports de Paris intégrait des premières évolutions en lien avec la comptabilité analytique, pour lesquelles l'ART a invité Aéroports de Paris à compléter ses analyses d'ici la fin de la période transitoire, au 31 décembre 2025. Par ailleurs, l'ART a confirmé que la quote-part retenue dans la proposition tarifaire d'Aéroports de Paris de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance, créée par la loi de finances initiale pour 2024, pouvait bien être couverte par les redevances aéroportuaires. Enfin, l'ART a précisé avoir estimé le coût moyen pondéré du capital (CMPC) à 4,5 % pour le périmètre régulé dans le cadre de sa décision d'homologation tarifaire

A toutes fins utiles, il est rappelé que les redevances applicables sont disponibles sur le site internet de la société.

Annexe 5 – Impact du changement de méthode de consolidation d'Extime Food & Beverage Paris

Les comptes d'Extime Food & Beverage Paris, consolidés par intégration globale jusqu'à la prise participation par Select Service Partner en octobre 2023, sont depuis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Ci-dessous, une présentation si les comptes de la société étaient comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence sur l'ensemble de l'année 2023, c'est-à-dire à même périmètre de consolidation que celui qui sera appliqué en 2024.

Vision simplifiée des comptes consolidés hors consolidation d'Extime Food & Beverage Paris en 2023

(en millions d'euros)	FY 2023	FY 2023 Hors consolidation d'Extime F&B Paris	Impact déconsolidation
Chiffre d'affaires	5 495	5 456	- 39 M€
dont segment Commerces & Services	1 766	1 727	- 40 M€
Activités commerciales	1 135	1 093	- 42 M€
<i>Extime Duty Free Paris</i>	756	756	-
<i>Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)</i>	118	118	-
Autres Boutiques et Bars et Restaurants	159	117	- 42 M€
Publicité	55	55	-
Autres produits commerciaux	46	46	-
Parcs et accès	173	173	-
Prestations industrielles	198	199	-
Recettes locatives	179	180	+ 2 M€
Autres produits	82	82	-
dont éliminations inter-segments	(305)	(304)	+ 1 M€
Charges courantes	(3 597)	(3 559)	+ 38 M€
Autres charges et produits	58	58	-
EBITDA	1 956	1 955	- 1 M€
EBITDA / Chiffre d'affaires	35,6 %	35,8 %	+ 0,2 pts
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels	(792)	(791)	+ 1 M€
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	75	76	+ 1 M€
Résultat opérationnel courant	1 239	1 240	+ 1 M€
Résultat financier	(227)	(226)	+ 1 M€
Résultat net part du Groupe	631	632	+ 2 M€

Annexe 6 - Précédentes hypothèses de trafic, prévisions et objectifs financiers 2024 – 2025

Les hypothèses de trafic, prévisions et objectifs ci-dessous, qui n'intégraient pas la nouvelle taxe applicable aux grandes infrastructures de transport en France, sont remplacés par ceux figurant en page 24 du présent communiqué.

	2024	2025
Trafic du Groupe ³⁶ en % du trafic de 2019	Retour au niveau de trafic de 2019 entre 2023 et 2024	-
Trafic à Paris Aéroport en % du trafic de 2019	90 % - 100 %	95 % - 105 %
	Retour au niveau de trafic de 2019 entre 2024 et au-delà du niveau de 2019 à partir de 2026	
CA / Pax Extime Paris ³⁷ en euros	-	29,5 €
Charges courantes ADP SA par passager , en €	17 € - 20 € / pax Excluant tout impact lié à la taxe proposée par le gouvernement français dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024 (voir le communiqué du 27 septembre 2023)	
Marge d'EBITDA en % du chiffre d'affaires	35 % à 38 % Excluant tout impact lié à la taxe proposée par le gouvernement français dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024 (voir le communiqué du 27 septembre 2023)	
Résultat net part du groupe en millions d'euros	Positif	
Investissements groupe (excl. invest. financiers)	c. 1,3 milliard d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
Investissements ADP SA (excl. invest. financiers, incl. régulé et non régulé)	c. 900 millions d'euros par an en moyenne entre 2023 et 2025, en euros courants	
Ratio Dette financière nette / EBITDA incl. croissance ciblée à l'international	-	3,5x - 4,5x Excluant tout impact lié à la taxe proposée par le gouvernement français dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024 (voir le communiqué du 27 septembre 2023)
Dividendes en % du RNPG au titre de l'année N, versé en N+1	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3 €/action	

³⁶ Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

³⁷ CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.